
Le translocalisme des communs : une alternative au néolibéralisme et au néopopulisme

Hervé Defalvard*^{1,2}

¹EURUDITE – Université Paris Est (UPE) : EA437 – Université Paris-Est Marne-La-Vallée Bâtiment Bois de l'Etang - Bureau C242 5 bd. Descartes - Champs/Marne 75454 Marne- La-Vallée, France

²Chaire d'économie sociale et solidaire (Chaire ESS-UPEM) – UPEC UPEM – France

Résumé

Résumé

Dans cette contribution, nous développons la thèse que l'ESS porte aujourd'hui une alternative en tant que certaines de ses pratiques et de ses idées rejoignent le mouvement des communs et son nouvel âge, celui des communs en tant que société (*Vers la République des biens communs*, 2018). L'ajout dans la loi sur l'ESS de 2014 de l'amendement du 9 mai qui définit l'ESS comme un mode de développement, et non pas seulement comme un mode d'entreprendre, offre une perspective pour ce rendez-vous entre l'ESS et les communs en le plaçant sous l'égide des territoires (Defalvard, 2017). En effet, l'ESS et les communs se rejoignent aujourd'hui sur les territoires autour de nombreuses dynamiques locales qui concernent de très nombreuses ressources (l'emploi, la santé, l'énergie, l'alimentation, le logement, la mobilité, la culture.. etc.) dont la société coopérative d'intérêt collectif s'affirme comme l'un de ses véhicules juridiques. Ces dynamiques sont marquées par le phénomène du translocalisme des communs lequel imbrique la construction locale des solidarités avec des échelles extra-locales jusque et y compris mondiale. Les Grands vecteurs de ce translocalisme des communs sont l'écologique, le numérique et le démocratique. Avec ces dynamiques, à l'inverse de l'équation partagée par le néo-libéralisme et le néo-populisme, " habiter un sol et se mondialiser ne sont plus contradictoires " (Latour, *Où atterrir ?* 2017).

Dans cette contribution, pour penser cette troisième voie du XXI^e siècle, nous mobilisons le concept de gouvernementalité chez Foucault (2004). En effet, en relisant Foucault, il est possible de spécifier la gouvernementalité néo-libérale telle qu'elle s'est mise en place au XX^e siècle et que Foucault s'attache à différencier de la gouvernementalité libérale des XVI^e-II^e et XIX^e siècles, notamment du point de vue du savoir économique qui la fonde. Dans cette différence entre la gouvernementalité libérale et celle néolibérale, en la tenant jusqu'au bout au-delà de Foucault, il est alors possible d'identifier la gouvernementalité néo-populiste comme le retour à une identité locale fermée qui vise la sortie de la mondialisation néolibérale en regardant dans le rétroviseur de l'histoire. Enfin, Foucault évoque la gouvernementalité proprement ou spécifiquement socialiste qui n'a jamais été mise en œuvre et dont il nous dit qu'elle reste " à inventer ". Pour nous, la gouvernementalité des communs adossée à leur translocalisme s'inscrit dans cette invention d'une gouvernementalité proprement socialiste pour le XXI^e siècle ni néo-libérale, ni néo-populiste.

*Intervenant

Mots-Clés: Communs, Gouvernamentalité, Néolibéralisme, Néopopulisme